

Mettre votre argent au vert?

Guide des placements
responsables en Suisse



DÉCLARATION DE BERNE



Les placements éthico-écologiques pèsent déjà plus de 5 milliards de francs en Suisse. Y placer nos économies personnelles et nos fonds de prévoyance nous permet-il de dormir la conscience tranquille? Ou ces placements ne sont-ils qu'un alibi facile pour les banques?

Dans cette brochure, la Déclaration de Berne et le WWF Suisse analysent de près les diverses institutions gérant des fonds de placement dits éthico-écologiques. Ils examinent dans quelles conditions de tels placements peuvent contribuer à protéger l'environnement et à instaurer une plus grande justice sociale.



[Sommaire]

3 Editorial

4 OÙ votez tous les jours!

McDonald's interpellé par le home Sonnhald
Changement de cap chez ABB
Le marché aux milliards

20 Placez son argent de manière responsable:

Un compte en banque?
Guide des banques
Miser gagnant en bourse
Guide des fonds de placement
Guide des sociétés de participation en capital risque
Prévoyance pour l'homme et l'environnement
Guide des institutions de prévoyance

42 Agir et s'informer

[Impressum]

Mettre votre argent au vert?

Guide des placements responsables en Suisse

Editeurs

Déclaration de Berne et WWF Suisse

Rédacteur responsable de l'édition française:

Thierry Pellet, Déclaration de Berne

En collaboration avec Action de Carême,

Pain pour le prochain

Contenu et rédaction:

Partie 1: responsabilité, Déclaration de Berne; (p. 4-19) contenu, Peter Bosshard; rédaction, Sibylle Spengler, Déclaration de Berne.

Partie 2: responsabilité, WWF Suisse; contenu, (p. 20-41) Beatrix Mühlerhaler (Pressebüro Index); rédaction, Marcel Odermatt.

Concept des illustrations: «La conquête»

Traductions: cb service et Diane Rouge-Wick, Lausanne

Graphisme: Clerici Partner, Zurich

Photos: Clerici Partner (pages 1, 6, 7)

Keystone (pages 8-19, 44)

Impression: ROPRESS Genossenschaft, Zurich

Papier: Cyclus Recycling 100%

Cette brochure est également un numéro spécial de la revue

Vers un développement Solidaire, no 158, décembre 2000

Tirage: 5500 exemplaires

Parution: 6 fois par an

Cotisation/abonnement annuel: 50.- francs

Adresse de commande: Déclaration de Berne, C.P. 212, 1000 Lausanne 9, tél. 021 624 54 17, decladeberne@club.ch

Prix: 4.- francs l'exemplaire, 2.- francs l'exemplaire à partir de 10 unités

Lausanne, novembre 2000

Avertissement: L'objectif visé dans cette brochure par la Déclaration de Berne et le WWF Suisse est de fournir une information sur les fonds de placement éthico-écologiques. La présentation d'un instrument de placement ou d'une institution ne permet cependant pas au WWF ni à la DB de faire des recommandations en matière d'acquisition. Les deux organisations excluent donc toute responsabilité en cas de pertes.

Association d'actionnaires

L'association Actares, actionnariat pour une économie durable, a été fondée en mars 2000. Ouverte à toute personne, elle a pour objectif de faire entendre le point de vue – encore minoritaire – des actionnaires concernant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Au cours de sa première année d'existence, elle a demandé à cinq grandes entreprises de rédiger des rapports environnementaux et aux deux grandes banques de fournir des informations sur leur politique sociale vis-à-vis de leurs collaborateurs. Elle a notamment participé à quatre assemblées d'actionnaires. Actares compte actuellement 120 membres. La cotisation annuelle est de 40 francs (100 francs pour les personnes morales).

Actares, C.P. 171, 1211 Genève 20,
tél. 022 733 35 60, secretariat@actares.ch,
www.actares.ch

Campagne de Carême sur l'argent

Le 4 mars 2001, Pain pour le prochain, l'Action de Carême et Etre Partenaires lanceront une nouvelle campagne intitulée «Civiliser l'argent», abordant des thèmes tels que placements éthiques, projets générateurs de revenus, réglementation des flux financiers internationaux et introduction d'une taxe Tobin. Pour tout complément d'information et documentation, s'adresser à l'Action de Carême, C.P. 103, 7, rue Voltaire 1006 Lausanne, tél. 021 617 88 81, actiondecareme@fastenopfer.ch, www.actiondecareme.ch ou à Pain pour le prochain, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne, tél. 021 614 77 17, ppp@bfa-ppp.ch, www.ppp.ch.



«Pour des placements responsables: repères éthiques et pratiques», Institut d'éthique sociale, Justice et Paix, Action de Carême, Pain pour le prochain, 2000, Fr. 5.-, à commander à Justice et Paix, CP 6872, 3001 Berne. Brochure complémentaire à celle-ci par ses réflexions éthiques plus générales.

«L'argent serait-il le mal?», in Le Mal, Les cahiers protestants, Lausanne, août 2000, no 4, 48 p., Fr. 10.- ou Fr. 48.-/an. Pour vos commandes, tél. 021 646 37 23.

Finance et bien commun/Financé and the Common Good, Observatoire de la Finance, Genève, revue bilingue et trimestrielle, 64 p., 75 Euros/an. Pour s'abonner, tél. 022 346 30 35, office@obsfin.ch, www.obsfin.ch.

Banco, Le guide suisse des fonds de placement, Forward SA, Lausanne, revue trimestrielle, 80 p., Fr. 10.- ou Fr. 35.-/an. Pour s'abonner, tél. 021 623 33 09. En vente en kiosque.

[Adresses Internet]

Voir aussi les adresses Internet des différentes institutions présentées.

www.centreinfo.ch: Centre-Info est un bureau d'évaluation des investissements durables. Il a notamment participé au lancement de la Fondation d'investissement ethos. Site en cours d'élaboration.

www.ellipson.com: prises de positions et articles concernant les placements éthico-écologiques (angl.)

www.shareholderaction.org: informations sur l'actionnariat responsable, notamment aux Etats-Unis (angl.)

www.socialinvest.org: informations sur les placements éthico-écologiques, notamment aux Etats-Unis (angl.)

www.oeko-invest.de: informations complètes sur les placements éthico-écologiques (all.)

www.sustainability-index.com: informations sur le Dow Jones Sustainability Group Index (angl.)

**WWF Suisse**

Le WWF est la plus importante organisation de protection de l'environnement au monde, avec quelque 5 millions de donateurs et 220 000 membres en Suisse. Le WWF International, une fondation de droit suisse, a été créé en 1961 à Zurich. La même année, la section suisse voyait le jour. La «famille» WWF compte aujourd'hui 27 organisations nationales et est présente dans quelque 80 pays.

La mission que le WWF s'est assignée est triple: préserver la diversité des êtres vivants et des écosystèmes, assurer l'utilisation durable des ressources naturelles et enrayer la pollution. Au plan suisse, le WWF s'est donné trois buts pour les prochaines décennies: encourager un mode de vie écologique, «verdier» l'économie et exploiter les Alpes de manière durable, afin d'y préserver des zones de vie sauvage.

Le WWF travaille par axes: par exemple, recherche scientifique, gestion de zones protégées, lobbying politique, promotion de comportements respectueux de l'environnement, diffusion de savoir et d'information chez les jeunes, partenariat avec des entreprises.

WWF Suisse, 14 ch. de Poussy, 1214 Vernier, tél. 022 939 39 90, service-info@wwf.ch, www.wwf.ch

Adresse des organisations partenaires:

Action de Carême
C.P. 103, rue Voltaire 7
1006 Lausanne
tél. 021 617 88 81
actiondecareme@fastenopfer.ch
www.actiondecareme.ch

Pain pour le prochain
av. du Grammont 9
1007 Lausanne
tél. 021 614 77 17
ppp@bfa-ppp.ch
www.ppp.ch



DÉCLARATION DE BERNE

Déclaration de Berne

La Déclaration de Berne est une organisation indépendante qui œuvre depuis 1968 en faveur de relations Nord-Sud plus équitables et plus respectueuses de l'environnement. Elle surveille de près les banques, les entreprises et les autorités fédérales et diffuse des informations et des propositions d'action. Elle est soutenue par ses 16 000 membres qui reçoivent six fois par an la revue Solidaire.

La Déclaration de Berne est l'un des co-fondateurs de la Banque alternative BAS. Elle publie régulièrement des informations critiques sur les fonds de placement éthico-écologiques.

Déclaration de Berne, C.P. 212, 1000 Lausanne 9,
téléphone 021 624 54 17, decladeberne@club.ch,
www.evb.ch/db

Talon

- Je souhaite recevoir des informations sur la Déclaration de Berne.
- Je souhaite devenir membre de la Déclaration de Berne (cotisation annuelle 50.- francs, revue Solidaire incluse).
- Je souhaite recevoir des informations sur le WWF Suisse.
- Je souhaite devenir membre du WWF Suisse (cotisation annuelle 60.- francs, revue Panda incluse).
- Veuillez me faire parvenir ____ exemplaire(s) de la présente brochure (4.- francs l'exemplaire, 2.- francs l'exemplaire à partir de 10 unités)

Nom, Prénom _____

Adresse _____

Signature _____

Date _____

A envoyer à l'adresse suivante: Déclaration de Berne, C.P. 212, 1000 Lausanne 9, fax 021 624 54 19.

Prévoyance pour l'homme et l'environnement

Les caisses de pension gèrent les capitaux de prévoyance dans un cadre légal défini en vue d'en conserver la valeur et de maintenir le risque à un *minimum*. Ainsi, par exemple, elles ne peuvent placer qu'une partie de leur fortune en actions. En revanche, les dispositions prévues par la loi laissent toute latitude aux fondations de prévoyance pour investir selon des critères éthiques et écologiques. Seules six institutions garantissent à ce jour une politique de placement exclusivement axée sur des considérations d'ordre social et environnemental (le maintien de la valeur et le risque minimum constituant bien entendu des normes de base), avec des offres différentes.

Tout d'abord, certaines d'entre elles, comme les caisses de pension ABENDROT, PUK et GEPABU, proposent l'ensemble des services que l'on attend de telles institutions, comme l'aménagement des mesures de prévoyance, la gestion, ainsi que le placement des capitaux.

Ensuite, il y a les fondations d'investissement. Il s'agit de fonds de placement réservés aux caisses de pension. Appartiennent à cette catégorie Ethos et Prevista.

Enfin, la sixième institution – NEST – offre une solution combinée: tandis que la NEST Fondation collective remplit les tâches d'une caisse de pension, la NEST Fondation de placement se charge d'investir la fortune de la fondation collective ainsi que celles d'autres caisses de pension intéressées.

Dès lors, placer les capitaux de la prévoyance selon des critères éthiques peut se faire de différentes façons.

Vers des placements à caractère social et écologique

- Une caisse de pension désire-t-elle confier tout ou partie de ses fonds à une fondation de placement? Elle s'adresse alors à ethos, NEST ou Prevista.
- Une entreprise doit-elle s'affilier à une caisse de pension? Ou bien elle adhère à l'une des trois fondations collectives, qui lui fournira

l'ensemble des prestations d'une institution de prévoyance, ou bien elle se tourne vers l'une des deux fondations de placement en vue de savoir quelle caisse de pension est la mieux adaptée à ses besoins.

- Les deux partenaires ont-ils convenu des prestations à fournir? Le contrat de prévoyance en cours doit alors être dénoncé. Le délai de résiliation d'un tel contrat est généralement de six mois.
- En tant que cotisant, vous voulez savoir ce qu'on fait avec votre argent? Vous avez un droit de regard sur la politique de votre employeur en matière de placements éthiques et écologiques. Selon la structure de l'entreprise, votre interlocuteur est soit le groupe, soit le service du personnel, soit encore la direction.

Des critères sévères

Pour prendre leurs décisions, les caisses de pension GEPABU et PUK se fondent sur les évaluations des personnes responsables. Les quatre autres institutions procèdent à une évaluation au moyen de critères sociaux ou environnementaux, énumérés au chapitre sur les fonds et les sociétés de participation en capital-risque (voir page 30). La NEST Fondation de placement se distingue par une prestation unique en son genre: plutôt que de passer au crible les meilleures entreprises de chaque branche, elle regroupe les sociétés répondant à un besoin déterminé et y sélectionne celles qui satisfont ledit besoin de la manière la plus respectueuse de l'environnement. Dans le secteur de la mobilité, par exemple, la palme revient incontestablement aux transports publics et à la transmission de l'information à distance. Pour NEST, ce type de notation constitue un moyen idéal de promouvoir des systèmes à la fois efficaces et écologiques.

► *Beatrix Mühlethaler, journaliste indépendante*

STIFTUNG ABENDROT

Fondation ABENDROT

4001 Bâle, tél. 061 269 90 20
www.abendrot.ch (all.)

Création en 1984, fondation commune de 600 PME, capital d'investissement: 150 millions de francs.

Offre

Toutes les prestations d'une caisse de pension, différents plans d'assurance répondant aux besoins d'une entreprise.

Critères d'évaluation pour les placements

Pour les hypothèques: logement avantageux, énergie alternative. Pour les actions: développement durable (écologie et social à part égale). Pour les obligations: exploitation parcimonieuse des ressources naturelles et sociales.

Procédure d'évaluation

Sélection des actions et des obligations par la banque Sarasin, conformément à son système d'évaluation (voir page 32).

Motifs d'exclusion

Agrochimie, nucl., gén., arm., tab.

Principaux domaines de placement

Maisons d'habitation et locaux commerciaux. Obligations: banques, Etats. Actions: largement diversifiées.

Points forts: information transparente, forte participation des assurés.

Point faible: pas de conseil.

ethos.

Fondation d'investissement ethos

1211 Genève 1, tél. 022 716 15 55,
www.ethosfund.ch

Création en 1997. Affiliés: 84 institutions de prévoyance. Fortune gérée: 900 millions de francs.

Offre

Placement de fonds pour le compte de caisses de pension. Exercice du droit de vote de l'actionnaire par procuration.

Critères d'évaluation

L'analyse financière domine mais l'analyse sociale et environnementale influence la part de chaque titre dans le portefeuille. Le bilan environnemental et social est de facto supérieur à la moyenne pour près de deux tiers des entreprises.

Procédure d'évaluation

Rating environnemental et social par la banque Sarasin.

Motifs d'exclusion

Nucl., arm., tab.

Principaux domaines de placement

Placements largement diversifiés dans différents pays et branches. Sélection en fonction de critères avant tout financiers (voir [ethosfund](http://ethosfund.ch)).

En 2000, ethosfund a été créé (voir page 28) pour permettre aussi aux investisseurs privés et à d'autres investisseurs institutionnels de faire des placements selon les mêmes principes.

Points forts: information transparente, dialogue avec les entreprises, exercice systématique du droit de vote de l'actionnaire, conseil.

Point faible: les objets de placement ne répondent pas tous de façon satisfaisante aux critères éthico-écologiques.